

Réunion de la CDO le jeudi 1^{er} février à 19 h à Amou

Présents : P Brèthes, C Latrubesse, B Dutoya, C Menou, M Castéra, J Soarès,
F Lansaman, ; E Serres, Y Lux, A Bellion, Y Walewski, N Marbat, L Garbay,
P Darbo

Après avoir souhaité la bienvenue à tous et s'être réjoui de voir sa commission au grand complet, le président Pierre Brèthes passe en revue les points de l'ordre du jour qui seront abordés.

A/ Formations

1/ Arbitres

- **Formation départementale** : 23 inscrits au départ (17 du 40 et 6 du 64), 3 absents au 1^{er} stage et 2 arrêts ramènent le groupe à 18 (12 du 40 et les 6 du 64). Il s'agit d'un groupe de très jeunes licenciés, un seul étant majeur.

Les stages ont lieu au comité des Landes sur des WE complets, le 3^{ème} stage est prévu fin février. Les stagiaires ont commencé à officier sur des rencontres de U13 série A, ils seront vus sur des rencontres de sélections de jeunes et évalués en avril pour leur validation (épreuves théoriques et pratique).

Une réflexion s'engage sur le petit nombre de stagiaires des Landes. Il est urgent de rechercher des idées pour motiver les jeunes dans les clubs.

- **Formation ligue** : 13 stagiaires dont 8 du 40, avec 2 filles.

Les séances théoriques se poursuivent. Il en reste deux à faire.

Le niveau est très moyen, les stagiaires n'étant pas très travailleurs (notamment les landais)

Les formateurs et les stagiaires eux-mêmes ont été très surpris par le montant de la somme (300€) qui leur a été demandée pour les rassemblements organisés par la CRO.

- Ecoles d'arbitrage : deux écoles de CTC n'ont pas encore donné leurs dates de séances car ils ont des difficultés à mettre leur école en place. Il s'agit de la CTC Côte d'Argent et de la CTC CSA/UCM/Tartas. Il leur sera fait encore des rappels car la validation de l'école d'arbitrage est un critère important pour la pérennisation de la CTC. Florian, Jérôme et Laurent ont planifié un calendrier de visite des écoles pour validation.

2/ OTM : pas de formation organisée cette saison, ce qui correspond à la politique fédérale qui veut que les OTM utilisent l'e-learning. Il apparaît cependant qu'il serait souhaitable de remettre un cursus en place. Il faudra y travailler et communiquer dès cette fin de saison pour commencer dès octobre.

B/ Désignations

- Désignations pour les championnats de la Ligue : dans certaines situations (derbys ou remplacements en fin de semaine dans l'urgence) la CDO est amenée à désigner des arbitres sur des rencontres organisées par la Ligue. **Cela n'est pas nouveau et ne poserait pas de problème si le répartiteur de la CDO avait accès à FBI pour que les arbitres (prévenus par téléphone ou par le site départemental) reçoivent leur convocation. Il suffirait que le code d'accès soit communiqué à la CDO mais la CRO s'y refuse...**

Des arbitres vont donc partir officier sans convocation, ce qui pourrait poser problème en termes de responsabilité.

Certes le répartiteur de la CRO pourrait reporter ces désignations lui-même mais ne le fait pas ou alors seulement la semaine suivante...

- Désignations départementales : la pénurie d'arbitres fait que toutes les catégories de jeunes série A ne sont pas couvertes, une alternance a été mise en place (F une semaine et M l'autre). Les cadets et cadettes sont couverts le dimanche. Toutes les catégories de région jeunes et pré-région seniors l'ont été aussi, ainsi que parfois des rencontres de D2 en cas de matchs couplés.

- Désignations Coupes des Landes : lecture d'un courrier du club de HMCB à qui une réponse sera faite (difficile d'accéder à leur demande).
- Les arbitres susceptibles d'arbitrer à partir des ¼ de finales seront rassemblés le 16 février.

C/ Questions diverses

Information : FR3 est en train de réaliser un reportage sur l'arbitrage sous ses différents aspects (côté terrain et côté « coulisses »). Marion Castéra sera dans ce reportage, elle a déjà été filmée lors du stage élite et le sera sur une rencontre de Nationale.